

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **12/12-1628_V2**

Annule et remplace le Document Technique d'Application 12/12-1628_V1

Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Floor covering with specific installation, designed for buildings

Procédés Transit-Tex TEX PRO 33 Transit-Tex Plus Transit-Tex Contrôle Transit-Tex Plus Contrôle

Relevant de la norme	NF EN 14041
----------------------	--------------------

Titulaire : Société Gerflor
43 Boulevard Garibaldi
FR-69170 Tarare

Tél. : 04 74 05 40 00
Fax : 04 74 05 41 35
Internet : www.gerflor.com

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Publié le 18 mars 2019



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et produits connexes » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, le 04 Décembre 2018, le procédé « TRANSIT-TEX », « TRANSIT-TEX PLUS », « TRANSIT-TEX CONTRÔLE », « TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE » et TEX PRO 33 présenté par la Société GERFLOR. Il a formulé sur ce procédé le Document Technique d'Application ci-après. Cet Avis est formulé pour les utilisations en France Métropolitaine.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Procédés de revêtements de sol plastiques manufacturés en lés principalement destinés à la rénovation des sols dans les locaux d'habitation et posés soit maintenus en périphérie et sous les joints entre lés à l'aide d'un ruban adhésif double face, d'un ruban auto-agrippant ou d'une colle, soit maintenus en plein à l'aide d'un produit de maintien, soit collés en plein à l'aide d'une colle.

Ils sont constitués :

- du revêtement de sol en lés à base de PVC TRANSIT-TEX (surface finition « vernis standard ») ou TRANSIT-TEX CONTRÔLE (surface finition « vernis contrôle »), d'épaisseur totale nominale 3,1 mm et de largeur 2 et 4 m ;
- du revêtement de sol en lés à base de PVC TRANSIT-TEX PLUS (surface finition « vernis standard ») ou TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE (surface finition « vernis contrôle »), d'épaisseur totale nominale 3,8 mm et de largeur 2 et 4 m ;
- du revêtement de sol en lés à base de PVC TEX PRO 33 (surface finition « vernis standard »), d'épaisseur totale nominale 3,05 mm et de largeur 2 et 4 m ;
- des rubans adhésifs double-face préconisés dans le Dossier Technique à l'article 7.422 ;
- du ruban auto-agrippant préconisé dans le Dossier Technique à l'article 7.423 ;
- d'une colle ou d'un produit de maintien à base de résines acryliques en émulsion choisis parmi ceux préconisés dans le Dossier Technique aux articles 7.421 et 7.43 ;
- et d'un mastic MS-Polymère pour le calfatage des jeux périphériques dans les pièces humides.

Aspect de surface des revêtements : léger grain de type peau d'orange.

1.2 Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro de lot) figurent sur les emballages.

1.3 Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les produits TRANSIT-TEX, TRANSIT-TEX PLUS, TRANSIT-TEX CONTRÔLE, TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE et TEX PRO 33 font l'objet de déclarations des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Locaux des bâtiments d'habitation tels que décrits dans le Tableau 1 de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés, selon le mode de pose et le support, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Support	Revêtement	Locaux classés au plus	
		Pose semi-libre (périphérique) (*)	Pose maintenue en plein ou collée en plein
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : à base de liant hydraulique	TRANSIT-TEX TRANSIT-TEX CONTRÔLE	U3 P2 E1/2 C2	U3 P2 E1/2 C2
	TRANSIT-TEX PLUS TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE	U2s P3 E1/2 C2	U2s P3 E1/2 C2
	TEX PRO 33	U3 P3 E1/2 C2	U3 P3 E1/2 C2
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : bois ou panneaux dérivés du bois chape fluide à base de sulfate de calcium	TRANSIT-TEX TRANSIT-TEX CONTRÔLE	U3 P2 E1 C2	U3 P2 E1 C2
	TRANSIT-TEX PLUS TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE	U2s P3 E1 C2	U2s P3 E1 C2
	TEX PRO 33	U3 P3 E1/2 C2	U3 P3 E1/2 C2
Ancien revêtement adhérent : carrelage sol résilient compact peinture de sol résine coulée dalles vinyle-amiante	TRANSIT-TEX TRANSIT-TEX CONTRÔLE	U3 P2 E1/2 C2	U3 P2 E1/2 C2 (**)
	TRANSIT-TEX PLUS TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE	U2s P3 E1/2 C2	U2s P3 E1/2 C2 (**)
	TEX PRO 33	U3 P3 E1/2 C2	U3 P3 E1/2 C2 (**)
(*) : Hors escaliers et pentes. (**) : Hors pose sur dalles vinyle-amiante (DVA) E1 : Pièces sèches : Joints traités à froid. E2 : Pièces humides : Joints traités à froid et calfatage en rives et aux pénétrations conformément aux articles 7.7 et 7.8.			

Les planchers rayonnants électriques (PRE) sont admis uniquement dans le cas de la pose maintenue en plein ou collée en plein. La pose semi-libre sur ce type de support est exclue.

La pose sur parquets collés et parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage est exclue.

2.2 Appréciation sur le procédé

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Les revêtements de sol TRANSIT-TEX et TRANSIT-TEX PLUS font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme

Le revêtement de sol TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CRET n° 2017/073-1 du 7 juin 2017, avec classement B_{fl}-s1 valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_s-s1 et de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Le revêtement « TEX PRO 33 » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement C_s-s1 valable en pose libre ou collée sur panneau de particules de bois ignifugé classé C_s-s1 de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur supports fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} et de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$. (Laboratoire CRET n° 2018/176-1 du 12/10/2018).

Isolation acoustique

Les revêtements TRANSIT-TEX et TRANSIT-TEX CONTRÔLE ne dispose pas d'information sur l'efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc.

Le revêtement de sol TRANSIT-TEX PLUS fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 17 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 (rapport d'essai du CSTB n° AC09-26021512/2 du 19 novembre 2009).

Le revêtement TRANSIT-TEX PLUS CONTROLE fait l'objet d'un essai interne du laboratoire de GERFLOR.

Le revêtement TEX PRO 33 fait l'objet d'un essai de type initial avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 16 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe B selon la norme NF S 31-074 (rapport d'essai du CSTB n° AC18-26076089-6 du 05/11/2018).

Tenue à la cigarette

Les cigarettes incandescentes provoquent une carbonisation de la surface qui s'atténue par ponçage.

Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre des revêtements sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

Données environnementales

Les revêtements TRANSIT-TEX, TRANSIT-TEX PLUS, TRANSIT-TEX CONTRÔLE, TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE et TEX PRO 33 ne disposent d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédés) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.2.2 Durabilité -Entretien

Les classements de l'article 2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années.

NF EN 13501-1 du LNE n° K051361-DE/6 du 8 octobre 2009, avec classement C_s-s1 valable en pose libre sur tout support bois avec extension aux supports classé A1_{fl} ou A2_{fl}.

Le revêtement de sol Transit-tex CONTRÔLE fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du CRET n° 2017/074-1 du 7 juin 2017, avec classement B_{fl}-s1 valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », *Cahier du CSTB 3782 d'octobre 2017*.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2.2.3 Fabrication et contrôles

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.2.4 Mise en œuvre

La mise en œuvre est admise sur support neuf et support existant après dépose de l'ancien revêtement.

La mise en œuvre sur revêtement de sol existant n'est admise que si la part de la surface détériorée n'excède pas 10 % de la surface totale. Elle requiert, de la part de l'entreprise, une étude préalable du sol existant conformément au Cahier du CSTB 3635_V2.

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2. Pour les supports en rénovation, celles du Cahier du CSTB 3635_V2 s'appliquent, complétées par les dispositions indiquées à l'article 6.14 du Dossier Technique.

La pose semi-libre s'effectue par fixation du revêtement exclusivement à l'aide d'un des produits préconisés (rubans adhésifs double face à choisir parmi ceux préconisés en fonction de la nature du support, ruban auto-agrippant ou colle) en périphérie du local et sous les joints entre lés, au droit des passages de porte et des joints de dilatation.

La pose maintenue en plein est réalisée à l'aide d'un des produits de maintien préconisés et dans les conditions décrites à l'article 7.43 du Dossier Technique.

La pose collée en plein s'effectue conformément à la norme NF DTU 53.2 et dans les conditions décrites à l'article 7.44 du Dossier Technique.

Dans tous les cas :

- les joints entre lés sont traités à froid avec le produit préconisé ;
- le revêtement est arasé en rives.

Dans les locaux classés E2, le jeu périphérique est traité par remplissage au mastic MS Polymère. Dans le cas de la pose sur dalles vinyle-amiante, le mastic est appliqué sur la bande adhésive double-face de maintien périphérique, sans contact avec le support (cf. article 7.7 du Dossier Technique).

La qualité de pose requiert un calepinage préalable soigné dans les conditions décrites au Dossier Technique.

La pose ne présente pas de difficulté particulière mais l'entreprise doit toutefois être avertie des spécificités liées à la pose semi-libre.

Elle doit en particulier veiller, en ce qui concerne le support, au respect des exigences de propreté, d'intégrité et de tenue mécanique du support (les gros grains résiduels sont susceptibles de provoquer des surépaisseurs et la présence de poussière ou de salissures dans les zones de fixation peuvent nuire à celle-ci).

Un soin particulier doit être apporté dans le traitement des joints entre lés (respect des préconisations d'emploi du produit de traitement à froid) et du calfatage en rives, pieds d'huissier et aux pénétrations dans le cas des locaux classés E2.

Cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante

Dans ce cas, dès lors que les travaux nécessitent la reconnaissance, la reprise ou la dépose totale ou partielle de dalles, la mise en œuvre exige le respect de la réglementation en vigueur concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante.

2.3 Prescriptions Techniques

2.3.1 Eléments du dossier de consultation

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.32 Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes.

Cas général

Dans tous les cas, quel que soit le support, il appartient à l'entreprise de prévoir une intervention sur site, 24 heures au moins et 48 heures au plus après la mise en œuvre, pour procéder au repositionnement éventuel du revêtement.

Cas particulier des travaux sur dalles vinyle amiante

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.33 Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans l'Avis Technique en cours de validité de la chape. En outre, dans le cas de la pose maintenue en plein et de la pose collée en plein, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol adapté faisant l'objet d'un certificat QB avec classement P3 en cours de validité est requise, après ponçage fin, conformément à son certificat et selon le cas au CPT 3634_V2 « Exécution des enduits de sol – travaux neufs » ou au CPT 3635_V2 « Exécution des enduits de sol – Rénovation » ;

Ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

2.34 Protection contre les remontées d'humidité sur ancien dallage

Dans le cas d'un ancien dallage revêtu ou non, une étude du support devra être réalisée en vue de déterminer la présence ou non d'un ouvrage d'interposition assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée (cf. article 6.142 du Dossier Technique).

2.35 Contrôle avant livraison de l'ouvrage

L'entreprise et/ou le Maître d'œuvre sont tenus de vérifier avant livraison de l'ouvrage l'exécution du traitement à froid des jonctions entre lés dans tous les cas et du calfatage en rives et au droit des pénétrations dans les locaux E2.

2.36 Suivi des performances acoustiques

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi de production quant aux performances acoustiques des revêtements de sol Transit-tex PLUS, TRANSIT TEX PLUS CONTRÔLE et TEX PRO 33 à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB. Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.37 Assistance technique

La Société GERFLOR est tenue de proposer aux entreprises son assistance technique.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 30 novembre 2022

*Pour le Groupe Spécialisé n°12
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

3.1 Modifications par rapport au DTA précédent

Il s'agit d'une révision du DTA précédent, sans modification du domaine d'emploi. Le revêtement TEX PRO 33 a été rajouté au procédés TRANSIT-TEX, TRANSIT-TEX PLUS, TRANSIT-TEX CONTRÔLE et TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE.

3.2 Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Document Technique d'Application, l'attention du Maître d'œuvre et/ou du Maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

3.3 Mise en œuvre et aspect de l'ouvrage

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre est attirée sur le risque de vieillissement accéléré et/ou d'encrassement des joints entre lés du revêtement en cas de non-respect de la préconisation de traitement à froid.

3.4 Réaménagement et remise en service du local

L'attention du maître d'ouvrage et de l'utilisateur est attirée sur la nécessité de respecter les préconisations décrites au § 8 du Dossier Technique lors du réaménagement et de la remise en service du local.

3.5 Configuration de pose

Le présent Document Technique d'Application ne vise pas la pose du revêtement sans maintien sur le support en périphérie du local ou sous les joints entre lés.

3.6 Dépose du revêtement

Dans le cas de la pose sur dalles vinyl-amiante, le Groupe Spécialisé n°12 ne se prononce pas sur le risque de dégradation des dalles lors de la dépose ultérieure des revêtements.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n°12

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description

1. Principe

Procédé de revêtement de sol en PVC disponible en version de vernis de surface « standard » et en version « contrôle » principalement destiné à la pose semi-libre (ou pose périphérique), c'est-à-dire maintenu en périphérie du local et au droit des joints entre lés, en fonction du support (comme indiqué à l'article 7 ci-après) :

- soit par collage ;
- soit par adhésivage à l'aide d'un ruban adhésif double face ;
- soit par fixation à l'aide d'un ruban auto-agrippant ;

Il peut aussi être posé maintenu en plein, à l'aide d'un produit de maintien adapté comme décrit à l'article 7.43 ou collé par collage en plein sur toute la surface (cf. article 7.44).

2. Domaine d'emploi

Locaux des bâtiments d'habitation tels que décrits dans le Tableau 1 de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés, selon le mode de pose et le support, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 – Destination et classement UPEC

Support	Revêtement	Locaux classés au plus	
		Pose semi-libre (périphérique) (*)	Pose maintenue en plein ou collée en plein
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : à base de liant hydraulique	TRANSIT-TEX TRANSIT-TEX CONTRÔLE	U3 P2 E1/2 C2	U3 P2 E1/2 C2
	TRANSIT-TEX PLUS TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE	U2s P3 E1/2 C2	U2s P3 E1/2 C2
	TEX PRO 33	U3 P3 E1/2 C2	U3 P3 E1/2 C2
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : bois ou panneaux dérivés du bois chape fluide à base de sulfate de calcium	TRANSIT-TEX TRANSIT-TEX CONTRÔLE	U3 P2 E1 C2	U3 P2 E1 C2
	TRANSIT-TEX PLUS TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE	U2s P3 E1 C2	U2s P3 E1 C2
	TEX PRO 33	U3 P3 E1/2 C2	U3 P3 E1/2 C2
Ancien revêtement adhérent : carrelage sol résilient compact peinture de sol résine coulée dalles vinyle-amiante	TRANSIT-TEX TRANSIT-TEX CONTRÔLE	U3 P2 E1/2 C2	U3 P2 E1/2 C2 (**)
	TRANSIT-TEX PLUS TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE	U2s P3 E1/2 C2	U2s P3 E1/2 C2 (**)
	TEX PRO 33	U3 P3 E1/2 C2	U3 P3 E1/2 C2 (**)

(*) : Hors escaliers et pentes.

(**) : Hors pose sur dalles vinyle-amiante (DVA)

E1 : Pièces sèches : Joints traités à froid.

E2 : Pièces humides : Joints traités à froid et calfatage en rives et aux pénétrations conformément aux articles 7.7 et 7.8.

Les planchers rayonnants électriques (PRE) sont admis uniquement dans le cas de la pose maintenue en plein ou collée en plein. La pose semi-libre sur ce type de support est exclue.

La pose sur parquets collés et parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage est exclue.

3. Définition qualitative et quantitative

3.1 Type

Revêtement vinylique sur non-tissé présenté en lés, fabriqué par enduction. Il comprend :

- un traitement de surface (versions TRANSIT-TEX et TRANSIT-TEX PLUS et TEX PRO 33) ou un traitement de surface avec vernis « Contrôle » (versions TRANSIT-TEX CONTRÔLE et TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE) ;
- une couche d'usure transparente en PVC ;
- une couche en PVC imprimée avec armature en voile de verre
- une couche d'envers d'équilibrage ;
- une sous-couche en non-tissé polyester.

3.2 Caractéristiques spécifiées par le fabricant

3.2.1 Caractéristiques géométriques et pondérales

Cf. tableau 2 en fin de Dossier Technique.

3.2.2 Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Cf. tableau 3 en fin de Dossier Technique.

4. Présentation - Étiquetage

4.1 Aspect

La surface présente un léger grain de surface "calf".

4.2 Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) pour les revêtements « TRANSIT-TEX » et « TRANSIT-TEX PLUS » comprend 16 coloris.

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) pour le revêtement « TEX PRO 33 » comprend 19 coloris.

D'autres coloris pourront être ajoutés à ces gammes.

4.3 Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur, un repère correspondant à la date de fabrication (n° de lot) figurent aussi sur les emballages.

5. Fabrication et contrôles

5.1 Fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Saint Paul Trois Châteaux (26130) de la Société GERFLOR.

5.2 Contrôles

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fabrication et sur les produits finis.

Cas spécifique des revêtements TRANSIT-TEX PLUS, TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE et TEX PRO 33 : un suivi périodique de la caractéristique acoustique d'isolation au bruit de choc ΔL_w est réalisé au laboratoire d'essais de la Société GERFLOR.

La Société GERFLOR est certifiée ISO 9001 et ISO 14 000.

6. Mise en œuvre

Les annexes 1 à 3 du présent Dossier Technique font la synthèse des préconisations ci-après.

6.1 Supports admis

6.11 Supports neufs à base de liants hydrauliques

6.111 Nomenclature des supports

Les supports admis sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-303 (DTU 65.7). Les planchers rayonnants électriques (PRE) conformes au CPT *Cahier du CSTB 3606_V3* sont également visés, mais uniquement en cas de pose maintenue en plein ou collée en plein.

En outre, sont également admises les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

6.112 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2.

Les points suivants sont contrôlés : humidité, microfissures et fissures, cohésion de surface, porosité, planéité, produit de cure.

Le support destiné à recevoir le revêtement doit être :

- solide, à surface plane et régulière et de cohésion de surface suffisante ;
- propre : nettoyage à l'aspirateur industriel ;
- plan.

Cas d'un dallage ou d'un support exposé aux reprises d'humidité

S'il n'est pas prévu sur le support une dalle ou chape désolidarisée, il convient de mettre en œuvre sur le support un procédé barrière adhérent pour support humide ou exposé à des reprises d'humidité (bénéficiant d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé), selon les indications inscrites dans les DPM (documents particuliers du marché).

Se reporter à l'Avis Technique ou au DTA du procédé barrière pour les travaux supplémentaires requis.

La pose sur sous-couche d'interposition est exclue.

6.113 Travaux préparatoires

Cf. article 6.2 de la norme NF DTU 53.2 ou dans le cas de chape fluide, dans l'Avis Technique ou DTA de la chape, pour la pose d'un revêtement de sol plastique.

6.12 Supports neufs à base de bois

6.121 Nomenclature des supports

Les supports admis sont ceux visés par la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3) « Planchers en bois ou en panneaux à base de bois ».

6.122 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2.

6.123 Travaux préparatoires

Cf. article 6.2.5 de la norme NF DTU 53.2.

Si la planéité n'est pas conforme aux tolérances requises, l'application d'un enduit de préparation de sol adapté bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local et visant le support concerné est possible dans les conditions inscrites dans le CPT *Cahier 3634_V2* du CSTB : « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – travaux neufs ».

Les épaisseurs minimales et maximales d'application sont mentionnées dans le certificat QB des enduits.

6.13 Chapes fluides à base de sulfate de calcium

6.131 Nomenclature des supports

Sont admises les chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

6.132 Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis Technique ou DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

6.133 Travaux préparatoires

Dans le cas de la pose maintenue en plein et de la pose collée en plein sur chape fluide à base de sulfate de calcium, un enduit de sol adapté, faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité avec classement au moins égal à celui du local, sera réalisé, après ponçage

fin, conformément aux dispositions selon le cas du CPT 3634_V2 « Exécution des enduits de sol – travaux neufs » ou du CPT 3635_V2 « Exécution des enduits de sol – Rénovation », préalablement à la pose du revêtement.

6.14 Supports existants en rénovation

6.141 Nomenclature des supports

Les supports admis sont les suivants (selon le CPT *Cahier 3635_V2 du CSTB*) : Le revêtement de sol transit

- les carrelages existants adhérents ;
- les dalles plastiques semi-flexibles existantes, amiantées ou non ;
- les revêtements de sol résilients compacts ;
- les peintures de sol existantes ;
- les sols en résine coulée existants ;
- les supports à base de bois tels que décrits dans la norme NF P 63-203 (DTU 51.3), les anciens parquets collés exécutés conformément à la norme NF DTU 51.2 et les anciens parquets cloués sur lambourdes ou solivage exécutés conformément à la norme NF DTU 51.1 à l'exception des parquets collés et des parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage ;
- les anciens supports mis à nu ou non recouvert, y compris en béton tels que décrits dans la norme NF DTU 53.2 après dépose de l'ancien revêtement, avec conservation de l'enduit de sol le cas échéant.

6.142 Exigences relatives aux supports

L'étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au *Cahier 3635_V2* du CSTB.

Cas d'un ancien dallage

Dans le cas d'un ancien dallage (y compris revêtu d'un carrelage), une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. Dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme précisé à l'article 6.112.

6.143 Travaux préparatoires

Supports revêtus de carrelage

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2* à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou grenailage qui n'est pas nécessaire dans le seul cas de la pose semi-libre (périphérique).

En outre, il convient en particulier d'appliquer un enduit de sol adapté lorsque la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 5 mm et/ou les désaffleures entre carreaux sont supérieurs à 1 mm. Le certificat QB de l'enduit doit viser la pose sur carrelage.

Supports revêtus d'un sol souple compact, de dalles semi-flexibles non amiantées ou de dalles vinyle-amianté

Seule la pose sur anciens revêtements linoléum, caoutchouc et vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) est admise ; la pose sur revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse est exclue, ils devront donc être préalablement déposés.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée.

A l'issue de cette étude :

- si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présentant des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué dans le CPT *Cahier du CSTB 3635_V2* – partie F2 : Travaux préparatoires.
- si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les revêtements décollés non abîmés sont à nouveau collés et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

Cas particulier des supports revêtus de dalles en vinyle-amianté

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amianté est assurée.

Peintures de sol

Le support est préparé comme indiqué dans le Cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage qui n'est pas nécessaire si la peinture est conservée.

Sols en résine coulée

Cf. *Cahier 3635_V2 du CSTB* : « Les sols en résine avec défauts sont systématiquement déposés en totalité, sauf s'il est prévu la mise en œuvre d'un nouveau revêtement en pose désolidarisée ».

Supports à base de bois

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2* à l'exception de l'élimination par ponçage des traitements de surface (cires, vernis,...) qui n'est pas nécessaire dans le seul cas de la pose semi-libre (périphérique). L'élimination des traitements de surface existants par ponçage reste bien requise dans le cas où une pose maintenue en plein ou collée en plein est prévue.

En outre, il convient en particulier :

- de procéder à un ponçage en cas de désaffleures supérieurs à 1 mm ;
- de traiter les joints entre éléments présentant une ouverture supérieure à 3 mm avec un enduit approprié.

Anciens supports remis à nu y compris supports à base de liant hydraulique

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier 3635_V2 du CSTB* ; les travaux comprennent en particulier :

- l'élimination des résidus de colle ;
- la dépose de l'enduit existant le cas échéant ;
- la remise en conformité de la planéité du support.

7. Mise en œuvre

7.1 Type de pose en fonction du support

Selon le support, le mode de pose admis est spécifié dans le tableau 4 en fin de Dossier Technique.

7.2 Stockage

Les lés sont stockés horizontalement sur une surface plane et propre et conformément à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.2.

7.3 Conditions préalables à la pose

7.3.1 Conditions de température et d'hygrométrie

Cf. article 6.1.2 de la norme NF DTU 53.2.

En outre, les températures minimales pour effectuer la pose doivent être :

- de + 10 °C pour le support ;
- de + 10 °C pour l'atmosphère.

7.3.2 Traçage des axes et calepinage des surfaces

Les axes longitudinal et transversal sont tracés sur le support.

En partie courante, les lés sont disposés de telle sorte que les découpes périphériques soient équilibrées (le dernier rouleau doit avoir une largeur supérieure à un demi-lé).

Dans les couloirs, les lés seront disposés dans le sens de la circulation principale sauf prescriptions particulières.

Les joints entre les lés doivent, dans la mesure du possible et compte tenu de la largeur utilisée, être placés en dehors des zones de fort trafic prévisible.

7.3.3 Réception du revêtement

Vérifier la référence du revêtement pour s'assurer que le produit est du type, de la couleur et de l'épaisseur commandés.

Vérifier le numéro de lot sur les étiquettes afin d'éviter des problèmes de variation de couleur d'un rouleau à l'autre.

7.4 Pose du revêtement

7.4.1 Disposition et préparation des lés

Cf. articles 6.3.1 et 6.3.3 de la norme NF DTU 53.2.

Les lés sont mis en place selon l'axe longitudinal.

Ils sont posés dans le même sens.

Ils sont déroulés et mis à plat dans l'ordre des numéros de pièces, en laissant 1 cm entre chaque lé, pendant 24 heures avant la pose.

Le revêtement est marouflé immédiatement après le déroulage.

7.4.2 Pose semi-libre (périphérique)

Le principe de pose est le suivant :

- 1) Déplier les lés par moitié ;

- 2) Disposer le ruban adhésif double-face, le ruban auto-agrippant ou la colle acrylique sous les joints (à cheval entre les lés) et en périphérie de la zone découverte comme indiqué dans les paragraphes ci-après ;
- 3) Appliquer le premier lé en suivant le trait de cordeau ;
- 4) Appliquer les lés suivants en suivant le bord du précédent lé sans laisser d'espace ;
- 5) Procéder de même pour la seconde moitié de la surface à recouvrir ;
- 6) Maroufler.

Le marouflage est effectué en deux temps :

- marouflage manuel en même temps que l'affichage des lés ;
- marouflage au rouleau au minimum 1 heure après l'affichage.

7.4.2.1 Pose semi-libre par collage en périphérie

Elle est réalisée à l'aide d'une colle à base de résine acrylique en dispersion.

Sur support à base de liant hydraulique, de sulfate de calcium et sur support à base de bois

Sont concernés les supports suivants :

- béton et chapes à base de ciment ou de sulfate de calcium, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion) pour fond poreux ou fond bloqué ;
- bois et dérivés, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion).

Les colles préconisées (y compris sur plancher chauffant) sont les suivantes :

Nom	Fabricant / Distributeur
CEGE 100 TECHNIC	SIKA / CEGECOL
CEGE 100 HQT	SIKA / CEGECOL
TEC 522	H.B. FULLER
TEC 540	H.B. FULLER
SADERTECH V8	BOSTIK
TECHNIMANG	BOSTIK
MIPLAFIX 800	BOSTIK
ULTRABOND ECO 370	MAPEI
ROLLCOLL	MAPEI
914 SUPACRYL	PAREXGROUP
KE 28	UZIN
KE 2000 S	UZIN

L'application est réalisable en simple encollage à raison de 250 g/m², à la spatule A5 (TKB).

La colle est lissée au rouleau laqueur poils mi-longs sur une largeur d'environ 15 cm.

Avant de poursuivre la mise en œuvre, le temps de gommage prescrit par le fabricant de la colle doit être respecté.

Sur ancien revêtement de sol

Sont concernés les anciens revêtements de sol y compris revêtements de sol en PVC et carrelages avec primaire d'accrochage pour supports non absorbants (à base de dispersion aqueuse).

Les colles préconisées sont les suivantes :

Nom	Fabricant / Distributeur
CEGE 100 TECHNIC	SIKA / CEGECOL
CEGE 100 HQT	SIKA / CEGECOL
PLASTIMANG S	BOSTIK
MIPLAFIX 200	BOSTIK
SADERFIX T3	BOSTIK
GERTEC	GERFLOR
TEC 522	H.B. FULLER
ULTRABOND ECO V4 SP	MAPEI
914 SUPACRYL	PAREXGROUP
KE 2000 S	UZIN

L'application est réalisable en simple encollage à raison de 200 g/m², à la spatule A4 (TKB).

La colle est lissée au rouleau laqueur poils mi-longs sur une largeur d'environ 15 cm.

Avant de poursuivre la mise en œuvre, le temps de gommage prescrit par le fabricant de la colle doit être respecté.

7.422 Pose semi-libre par ruban adhésif double face

Sur tout support à l'exception des dalles vinyle-amiante

Sont concernés les supports suivants :

- béton et chapes à base de ciment ou de sulfate de calcium, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion) pour fond poreux ou fond bloqué ;
- bois et dérivés, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion).

Le ruban préconisé est un ruban double face toilé, il a pour largeur 75 mm ; il est disponible en rouleaux de 25 ml :

Référence	Distributeur
D75	GERFLOR

Sur dalle vinyle-amiante

Le ruban préconisé est un ruban double face, il a pour largeur 100 mm ; il est disponible en rouleaux de 25 ml ;

Pour les revêtements Transit-TEX (Contrôle) et Transit-TEX Plus (Contrôle) :

Référence	Distributeur
FIX & FREE	GERFLOR
D300	GERFLOR

Pour le revêtement Tex Pro 33 :

Référence	Distributeur
FIX & FREE	GERFLOR

7.423 Pose semi-libre par ruban auto-agrippant

Sur tous supports, y compris sur dalles vinyle-amiante.

Le ruban préconisé a une largeur de 107 mm ; il est disponible en rouleaux de 25 ml.

Référence	Distributeur
V 107	GERFLOR

7.43 Pose maintenue en plein

Les produits de maintien préconisés (y compris sur sol chauffant) sont les suivants :

Nom	Fabricant / Distributeur
CEGE 100 DPA	SIKA / CEGECOL
TEC 542	H.B. FULLER
ADHESI-TECH	BOSTIK
ULTRABOND ECO FIX	MAPEI
930 ADHESICOL	PAREXGROUP
U 1000	UZIN
U 2100	UZIN

L'application est réalisable en simple encollage avec les adhésifs de maintien déposés à la spatule finement dentée de type A1 (TKB) ou au rouleau à poils mi-longs à raison de 150 à 200 g/m².

7.44 Pose collée en plein

Elle est réalisée conformément aux principes de la norme NF DTU 53.2 à l'aide des colles préconisées et dans les conditions d'emploi décrites à l'article 7.421 du présent Dossier Technique.

7.45 Traitement des joints entre lés

Dans tous les cas, les joints sont traités à froid.

Le produit de traitement préconisé est à base de PVC en solution dans un solvant :

Référence	Distributeur
SG 916	GERFLOR
Soudure à froid (référence 95605)	ROMUS

Cf. guide de mise en œuvre GERFLOR.

7.5 Traitement des joints de dilatation

Pour un joint affleurant, un profilé avec bandes PVC de la Société ROMUS est mis en œuvre ; le revêtement est coupé le long du joint et est soudé sur le joint souple.

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

Important : Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) doit être effectuée dans le respect de la réglementation en vigueur.

7.6 Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux revêtements TRANSIT-TEX, TRANSIT-TEX PLUS, TRANSIT-TEX CONTRÔLE, TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE ou TEX PRO 33.

Important : Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) doit être effectuée dans le respect de la réglementation en vigueur.

7.7 Traitement des joints périphériques

Dans les locaux classés E1

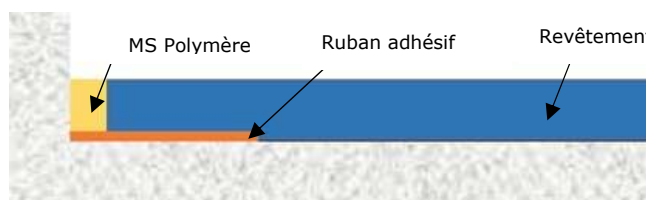
Le revêtement est simplement arasé en périphérie ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Dans les locaux classés E2

Le revêtement est arasé en périphérie et le jeu est traité par remplissage à l'aide d'un mastic MS Polymère ; le joint peut ensuite être recouvert par une plinthe rapportée en matière plastique.

Dans les locaux classés E2 sur dalle vinyle-amiante

Un calfatage est réalisé en aménageant un espace de 3 à 5 mm entre le bord du revêtement et le mur ou l'hubrisserie ou la tuyauterie. Cet espace est ensuite rempli au moyen d'un mastic MS Polymère. Le mastic MS Polymère est appliqué sur le ruban adhésif préconisé sur dalle vinyle-amiante à l'article 7.422 (voir schéma ci-dessous).



En périphérie, le calfatage peut ensuite être recouvert par une plinthe rapportée.

7.8 Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'hubrisseries

Le revêtement est arasé et le jeu de découpe est rempli avec un mastic MS Polymère.

Cas particulier des supports contenant de l'amiante (DVA...)

Le revêtement est arasé. Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère) appliqué sur le ruban adhésif défini à l'article 7.422. Cf. schéma de l'article 7.7.

7.9 Contrôles d'exécution

Pendant les travaux, l'entreprise devra s'assurer que les irrégularités du support ont été correctement traitées.

A la fin des travaux, elle devra s'assurer :

- de la présence et de la continuité du calfatage en rives et aux pénétrations dans les pièces humides ;
- du traitement des joints entre lés ;

- de la présence et de la bonne fixation des barres de seuil et du revêtement.

7.10 Pose sur plancher chauffant

Cf. article 6.1.3.2 de la norme NF DTU 53.2.

La pose semi-libre (périphérique) sur planchers rayonnants électriques (PRE) est exclue.

8. Mise en service

Cf. norme NF DTU 53-2.

Pour un trafic pédestre normal et dans le cas de la pose semi-libre (périphérique), la mise en service peut être immédiate, à l'exception du cas de la pose par collage périphérique.

Pour les autres cas, elle a lieu 24 heures au moins après l'achèvement des travaux.

Lors de l'emménagement, les mobiliers lourds ne doivent pas être traînés à la surface du revêtement. Protéger les pieds de mobilier avec des embouts PVC ou polyéthylène. Si des éléments lourds sont amenés à circuler sur le revêtement, mettre des plaques de répartition.

9. Assistance technique

Lors de la négociation des marchés

Sur demande de l'entreprise retenue, la Société GERFLOR est en mesure d'intervenir pour l'assister.

Lors de la réalisation du chantier

Lors du démarrage du chantier, la Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

10. Entretien - Utilisation

Cf. fiche d'entretien des revêtements classés U3 P3 au plus.

Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages privés.

B. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

TRANSIT-TEX et TRANSIT-TEX PLUS :

Classement selon NF EN 13501-1 : C_{fl}-s1, valable en pose libre sur tout support bois avec extension aux supports classés A_{1fl} ou A_{2fl}.

(Rapport du LNE n° K051361-DE/6 du 8/10/2009)

TRANSIT-TEX CONTRÔLE :

Classement selon NF EN 13501-1 : B_{fl}-s1, valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur fibres-ciment A_{2fl}-s1 ou A_{1fl} de masse volumique ≥ 1350 kg/m³

(Rapport du CRET n° 2017/074-1 du 07/06/2017)

TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE :

Classement selon NF EN 13501-1 : B_{fl}-s1, valable en pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl}-s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur fibres-ciment A_{2fl}-s1 ou A_{1fl} de masse volumique ≥ 1350 kg/m³

(Rapport du CRET n° 2017/073-1 du 07/06/2017)

TEX PRO 33

Le revêtement « TEX PRO 33 » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement C_{fl}-s1 valable en pose libre ou collée sur panneau de particules de bois ignifugé classé C_{fl}-s1 de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur supports fibres-ciment A_{2fl}-s1 ou A_{1fl} et de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

(Rapport du CRET n° 2018/176-1 du 12/10/2018)

Acoustique

TRANSIT-TEX PLUS :

- Essai de type initial selon EN ISO 717-2 : Δ_{Lw} = 17 dB
- Sonorité à la marche selon NF S 31-074 : Classe A

(Rapport d'essai du CSTB n° AC09-26021512/2 du 19/11/2009)

- Essai de suivi selon EN ISO 717-2

(Rapport d'évaluation produit du laboratoire acoustique de GERFLOR n° 2012/116 du 02/10/2012)

TRANSIT-TEX PLUS :

- Essai de suivi selon EN ISO 717-2 (pose libre)

12/12-1628_V2

(Résultats de contrôles 2016 du laboratoire acoustique GERFLOR du 17/05/2017)

TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE :

- Essai de suivi selon EN ISO 717-2 (pose libre)
- (Rapports d'homologation produits du laboratoire GERFLOR n° CSND-16111 et n° CSND-16117 du 14/12/2016)

TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE :

- Essai de suivi selon EN ISO 717-2 (pose maintenue)
- (Rapport du laboratoire GERFLOR n° CS-17082 du 12/06/2017)

TEX PRO 33 :

- Essai de type initial selon EN ISO 717-2 : Δ_{Lw} = 16 dB
- Sonorité à la marche selon NF S 31-074 : Classe B
- (Rapport d'essais du CSTB n° AC18-26076089-6 du 05/11/2018)

Aptitude à l'emploi

TRANSIT-TEX PLUS :

Action du déplacement simulé d'un pied de meuble en pose semi-libre

(Rapport d'essais du CSTB n° RSET 09.26020095 du 09/04/2009)

TRANSIT-TEX et TRANSIT-TEX PLUS :

- Poinçonnement rémanent
- (Résultats de contrôles 2016 du laboratoire GERFLOR du 17/05/2017)

TRANSIT-TEX CONTRÔLE et TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE :

- Epaisseur totale
- Masse surfacique
- Epaisseur de couche d'usure
- Pelage entre couches
- Poinçonnement rémanent
- Résistance à la rupture en traction et allongement
- Adhérence du vernis « Contrôle »
- Stabilité aux UV
- Incurvation à la chaleur
- Résistance aux taches et à l'encrassement
- Comportement sous l'action d'un pied de meuble (pose semi-libre)
- Comportement sous la chaise à roulette (TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE)

(Rapports d'homologation produits du laboratoire GERFLOR n° CSND-16111 et n° CSND-16117 du 14/12/2016)

TEX PRO 33 :

- Action du déplacement simulé d'un pied de meuble en pose semi-libre

Rapport Technique du laboratoire GERFLOR n°DR-18-017 du 23/07/2018

- Epaisseur totale
- Masse surfacique
- Epaisseur de couche d'usure
- Pelage entre couches
- Poinçonnement rémanent
- Résistance à la rupture en traction et allongement
- Stabilité dimensionnelle à la chaleur et Incurvation
- Stabilité aux UV
- Comportement sous l'action d'un pied de meuble
- Comportement sous la chaise à roulette
- Atténuation au bruit de choc

(Rapport d'homologation du laboratoire GERFLOR n° CSND-17086 du 10/07/2017)

Rubans adhésifs FIX&FREE et D300 :

- Résistance au pelage et au cisaillement face ouverte et face fermée à 23°C et après vieillissement pendant 20 jours à 50°C

(Rapports d'essais internes du laboratoire GERFLOR)

Rubans adhésifs FIX&FREE et D75 :

- Résistance au pelage et au cisaillement avec revêtement TEX PRO 33 à 23°C et après vieillissement pendant 20 jours, 8 semaines et 12 semaines à 50°C

(Rapports d'essais internes du laboratoire GERFLOR)

C. Références

C1. Données Environnementales (*)

Revêtements TRANSIT-TEX, TRANSIT-TEX CONTRÔLE, TRANSIT-TEX PLUS, TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE et TEX PRO 33

Ces revêtements du type PVC expansé relief (VER) font l'objet d'une déclaration environnementale (DE) collective.

Cette DE a été établie le 06/2013 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers et Fabricants de Revêtements de Sol et Mur (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Colles SADERTECH V8, TECHNIMANG et MIPLAFIX 800

Ces colles font l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 03/2016 par la Société BOSTIK S.A. Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Colles PLASTIMANG S, MIPLAFIX 200 et SADERFIX T3

Ces colles font l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 03/2016 par la Société BOSTIK S.A. Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Produit de maintien ADHESI-TECH

Le produit de maintien ADHESI-TECH fait l'objet d'une déclaration environnementale (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 03/2016 par la Société BOSTIK S.A. Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.declaration-environnementale.gouv.fr.

Récapitulatif pour le système complet

Les données issues des FDES ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise la nature et le statut de(s) déclaration(s) environnementale(s) transmise(s) par le demandeur.

C2. Autres références

- Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2^{ème} trimestre 2006.
- Surfaces réalisées en France :
 - TRANSIT-TEX/TRANSIT-TEX CONTRÔLE : environ 400 000 m² par an.
 - TRANSIT-TEX PLUS/TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE : environ 120 000 m² par an.
 - TEX PRO 33 : environ 500 000 m² par an.

(*) Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Tableau des références relatives aux données environnementales

Liste de tous les composants du système	État des références relatives aux données environnementales					
	Référence de la DE(1)	DE fournie et disponible		DE vérifiée par tierce partie indépendante habilitée(2)		Liste des données de performances certifiées
		OUI	NON	OUI	NON	
TRANSIT-TEX / TRANSIT-TEX CONTRÔLE	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TRANSIT-TEX PLUS / TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEX PRO 33	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 TECHNIC	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 HQT	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 540	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 522	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
SADERTECH V8	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TECHNIMANG	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
MIPLAFIX 800	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ULTRABOND ECO 370	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ULTRABOND ECO V4 SP	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ROLLCOLL	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
914 SUPACRYL	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
PLASTIMANG S	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
MIPLAFIX 200	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
SADERFIX T3	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
GERTEC	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
KE 2000 S	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
KE 28	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Ruban adhésif double face P353	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Ruban adhésif double face FIX & FREE	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Ruban adhésif double face D300	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Ruban auto-agrippant V 107	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 DPA	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 542	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ADHESI-TECH	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ULTRABOND ECO FIX	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
930 ADHESICOL	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
U 1000	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
U 2100	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Traitement à froid SG 916 ou réf.95605	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-

(1) Ne figurent ici que les DE pertinentes vis-à-vis du domaine d'emploi et des conditions de Conception/Dimensionnement/Mise en œuvre décrites dans le présent Avis Technique.

(2) Données non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Tableaux du Dossier Technique

Tableau 2 – Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	TRANSIT-TEX TRANSIT-TEX CONTRÔLE	TRANSIT-TEX PLUS TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE	TEX PRO 33
Caractéristiques générales Longueur des lés - NF EN ISO 24342 (m) Largeur des lés - NF EN ISO 24342 (m) Épaisseur totale - NF EN ISO 24346 (mm) - nominale - écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale - valeur individuelle par rapport à la moyenne Masse surfacique - NF EN ISO 23997 (g/m ²) (tolérance en %)	25 2,00 et 4,00 3,10 + 0,18/-0,15 ± 0,20 2360 +13/-10	20 2,00 et 4,00 3,80 + 0,18/-0,15 ± 0,20 3050 +13/-10	25 2,00 et 4,00 3,05 + 0,18/-0,15 ± 0,20 2275 +13/-10
Épaisseur des différentes couches – NF EN ISO 24340 (mm) Couche de surface Couche intermédiaire armée Envers non tissé	0,35 1,75 1,00	0,48 2,20 1,00	0,50 1,20 1,35

Tableau 3 – Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	TRANSIT-TEX TRANSIT-TEX CONTRÔLE	TRANSIT-TEX PLUS TRANSIT-TEX PLUS CONTRÔLE	TEX PRO 33
Caractéristiques mécaniques Poinçonnement – NF EN ISO 24343-1 - moyen sous charge à 15 secondes (mm) - rémanent (mm) Allongement à la rupture Charge à la rupture Résistance à la déchirure Module d'élasticité à 1%	1,20 ± 0,15 ≤ 0,35 à 150 min > 40% > 11 daN/cm ≥ 8,0 daN ≥ 2,0 daN/cm	1,20 ± 0,15 ≤ 0,20 à 24 h > 40% > 11 daN/cm ≥ 8,0 daN ≥ 2,0 daN/cm	1,20 ± 0,15 ≤ 0,20 à 24 h > 40% > 11 daN/cm ≥ 8,0 daN ≥ 3,0 daN/cm
Stabilité et cohésion Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) - NF EN ISO 23999 Incurvation à la chaleur (mm) – NF EN ISO 23999 Solidité des coloris à la lumière – EN ISO 105 – B02	≤ 0,4 ≤ 8 ≥ 6	≤ 0,4 ≤ 8 ≥ 6	≤ 0,4 ≤ 8 ≥ 6
Groupe d'abrasion	Groupe T	Groupe T	Groupe T
Acoustique Efficacité d'isolation au bruit de choc Δ _{Lw} selon EN ISO 717-2 Niveau de bruit de choc normalisé L _{n,e,w} selon NF S 31-074	-	(17 ± 2) dB Classe A	(16 ± 2) dB Classe B

Tableau 4 – Type de pose en fonction du support

Type de support	Pose périphérique			Pose maintenue en plein	Pose collée en plein
	Colle	Double-face	Ruban auto-agrippant		
Support à liant hydraulique / sulfate de calcium	oui	oui*	oui*	oui	oui
Support bois	oui	oui*	oui*	oui	oui
Carrelage	oui	oui**	oui**	oui	oui
Peinture de sol / Résine coulée	oui	oui	oui	oui	oui
Revêtement de sol souple compact	oui	oui	oui	oui	oui
Dalle vinyle amiante ****	Non	oui***	oui	Non	Non
<p>* Après application d'un primaire d'accrochage ** Selon la structure du carrelage *** Avec ruban double-face préconisé à l'article 7.422 **** Dans le strict respect de la réglementation en vigueur au moment des travaux</p>					

Annexe 1

Supports neufs – type de pose

Nature du support	Type	Spécifications	Etat	préparation	Type de pose				
					Pose collée en plein (cf NF DTU 53.2)	Pose maintenue en périphérie			Pose maintenue en plein
						Colle acrylique	Double-face	Ruban auto-agrippant	
Liants hydrauliques	Dallages, planchers, chapes incorporées	Planéité : 7 mm sous règle de 2 m, 2 mm sous réglet de 20 cm, Fissures : entre 0,3 et 1 mm (dallage avec solutions pour problème humidité (sauf sous-couche d'interposition))	Application d'un enduit	Selon CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs - travaux neufs » - Cahier 3634_V2	oui	oui	oui	oui	oui
			Etat de surface lissé, surfacé	Pose directe	oui	oui	oui	oui	oui
	Chape rapportée	5 mm sous règle de 2 m, 1 mm sous réglet de 20 cm, Fissures : entre 0,3 et 1 mm	Application d'un enduit	Selon CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs - travaux neufs » - Cahier 3634_V2	oui	oui	oui	oui	oui
			Etat de surface lissé, surfacé	Pose directe	oui	oui	oui	oui	oui
Supports particuliers	Plancher rayonnant électrique – cf. CPT PRE Cahier 3606_V2	Planéité : 7 mm sous règle de 2 m, 2 mm sous réglet de 20 cm, Fissures : entre 0,3 et 1 mm	Application d'un enduit	Selon CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs - travaux neufs » - Cahier 3634_V2	oui	non	non	non	oui
			Etat de surface lissé, surfacé	Pose directe	oui	non	non	non	oui
	Chape fluide à base de sulfate de calcium Cf. AT U3P2E1C2	Planéité : 5 mm sous règle de 2 m, 2 mm sous réglet de 20 cm, Fissures entre 0,3 et 1 mm	Application d'un enduit	Selon CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs - travaux neufs » - Cahier 3634_V2	oui	oui	oui	oui	oui
			Etat de surface lissé, surfacé	Pose directe	non	oui	oui	oui	non
Panneaux à base de bois - DTU 51.3	Aération impérative	5 mm sous règle de 2 m	Application d'un enduit	Selon CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs - travaux neufs » - Cahier 3634_V2	oui	oui	oui	oui	oui
			Dépoussiérage, traitement des joints	Pose directe	oui	oui	oui	oui	oui

Annexe 2

Revêtements en rénovation sur supports hydrauliques – type de pose

Revêtement existant	Observations	Spécifications	Etat	Préparation	Type de pose				
					Pose collée en plein	Pose maintenue en périphérie			Pose maintenue en plein
						Colle acrylique	Double-face	Ruban auto-agrippant	
Carrelage	Surface manquante < 10%	Largeur joints < 5 mm, Profondeur joints < 2 mm Désaffleures < 1 mm	Conservation	Nettoyage, décapage, rinçage - cf. CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs - rénovation - Cahier 3635_V2	non	oui	oui	oui	non
		Largeur joints > 5mm Profondeur joints > 2 mm Désaffleures < 1 mm	Traitement sur joint	Enduit de nivellement sur joints	non	oui	oui	oui	oui
			Enduit	Cf. CPT « Rénovation » - Cahier 3635_V2	oui	oui	oui	oui	oui
	Surface manquante > 10%		Dépose	ponçage / rabotage - cf. CPT « Rénovation » - Cahier 3635_V2	non	oui	oui	oui	non
			Dépose et enduit	Cf. CPT « Rénovation » - Cahier 3635_V2	oui	oui	oui	oui	oui
Lés ou dalles plastiques semi-flexibles sans sous-couche	Parties avec défauts < 10 % de la surface	Désaffleures < 2 mm	Conservation	Déposer les dalles avec défauts reconstituer le sol avec un enduit de dressage - cf. CPT « Rénovation » - Cahier 3635_V2	oui	oui	oui	oui	oui
			Enduit	Cf. CPT « Rénovation » - Cahier 3635_V2	oui	oui	oui	oui	oui
		Désaffleures > 2 mm	Dépose	Fraisage, rabotage, ponçage du support - selon CPT « Rénovation » - Cahier 3635_V2	non	oui	oui	oui	non
			Dépose et enduit	Selon CPT « Rénovation » - Cahier 3635_V2	oui	oui	oui	oui	oui
	Parties avec défauts > 10 % de la surface		Dépose	Fraisage, rabotage, ponçage du support - selon CPT « Rénovation » - Cahier 3635_V2	non	oui	oui	oui	non
			Dépose et enduit	Cf. CPT « Rénovation » - Cahier 3635_V2	oui	oui	oui	oui	oui
Dalles et produits contenant de l'amiante	Surface manquante < 10%	Désaffleures < 0,5 mm	Conservation / Recouvrement	Dans le strict respect de la réglementation au moment et pour l'ensemble des travaux	non	non	oui*	oui	non
			Désaffleures > 0,5 mm	Dépose / désamiantage**	Dans le strict respect de la réglementation au moment et pour l'ensemble des travaux	non	oui	oui	oui
			Désamiantage ** et enduit	Dans le strict respect de la réglementation au moment et pour l'ensemble des travaux	oui	oui	oui	oui	oui
	Surface manquante > 10%		Désamiantage **	Dans le strict respect de la réglementation au moment et pour l'ensemble des travaux	non	oui	oui	oui	non
			Désamiantage ** et enduit	Dans le strict respect de la réglementation au moment et pour l'ensemble des travaux	oui	oui	oui	oui	oui
Peinture ou résine coulée	Peinture : surface avec défauts < 10% Résine : aucun défaut	Epaisseur peinture < 1 mm Résine adhérence > 0,7 Mpa	Conservation	Ponçage, dépoussiérage/lessivage - cf. CPT « Rénovation » - Cahier 3635_V2	oui	oui	oui	oui	oui
			enduit	Cf. CPT « Rénovation » - Cahier 3635_V2	oui	oui	oui	oui	oui
	Peinture : surface avec défauts > 10% Résine : défauts		Dépose	Grenailage, ponçage - cf. CPT « Rénovation » - Cahier 3635_V2	non	oui	oui	oui	non
			Dépose et enduit	Cf. CPT « Rénovation » - Cahier 3635_V2	oui	oui	oui	oui	oui

* Avec les rubans double-face préconisés pour cet usage décrits au § 7.422, dans le strict respect de la réglementation en vigueur au moment des travaux

** Travaux non visés dans le présent Dossier Technique

Annexe 3

Revêtements en rénovation sur supports bois – type de pose

Support	Observations	Spécifications	Etat	Préparation	Type de pose				
					Pose collée en plein cf. NF DTU 53.2	pose maintenue en périphérie			Pose maintenue en plein
						Colle acrylique	Double-face	Ruban auto-agrippant	
Plancher bois, parquet	Exclu sur vide sanitaire ou dallage béton	Jointes entre lames < 3 mm ; désaffleurs < 1 mm	Conservation	Nettoyage	oui	oui	oui	oui	oui
		Jointes entre lames > 3 mm ; désaffleurs > 1 mm	Traitement	Traitement des joints par enduit approprié, ponçage des désaffleurs	oui	oui	oui	oui	oui
			Enduit	Selon CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs - rénovation - Cahier 3635_V2	oui	oui	oui	oui	oui
			Doublage	Plancher de doublage selon partie 2-E du CPT « Exécution des enduits de sols intérieurs - rénovation - Cahier 3635_V2	oui	oui	oui	oui	oui